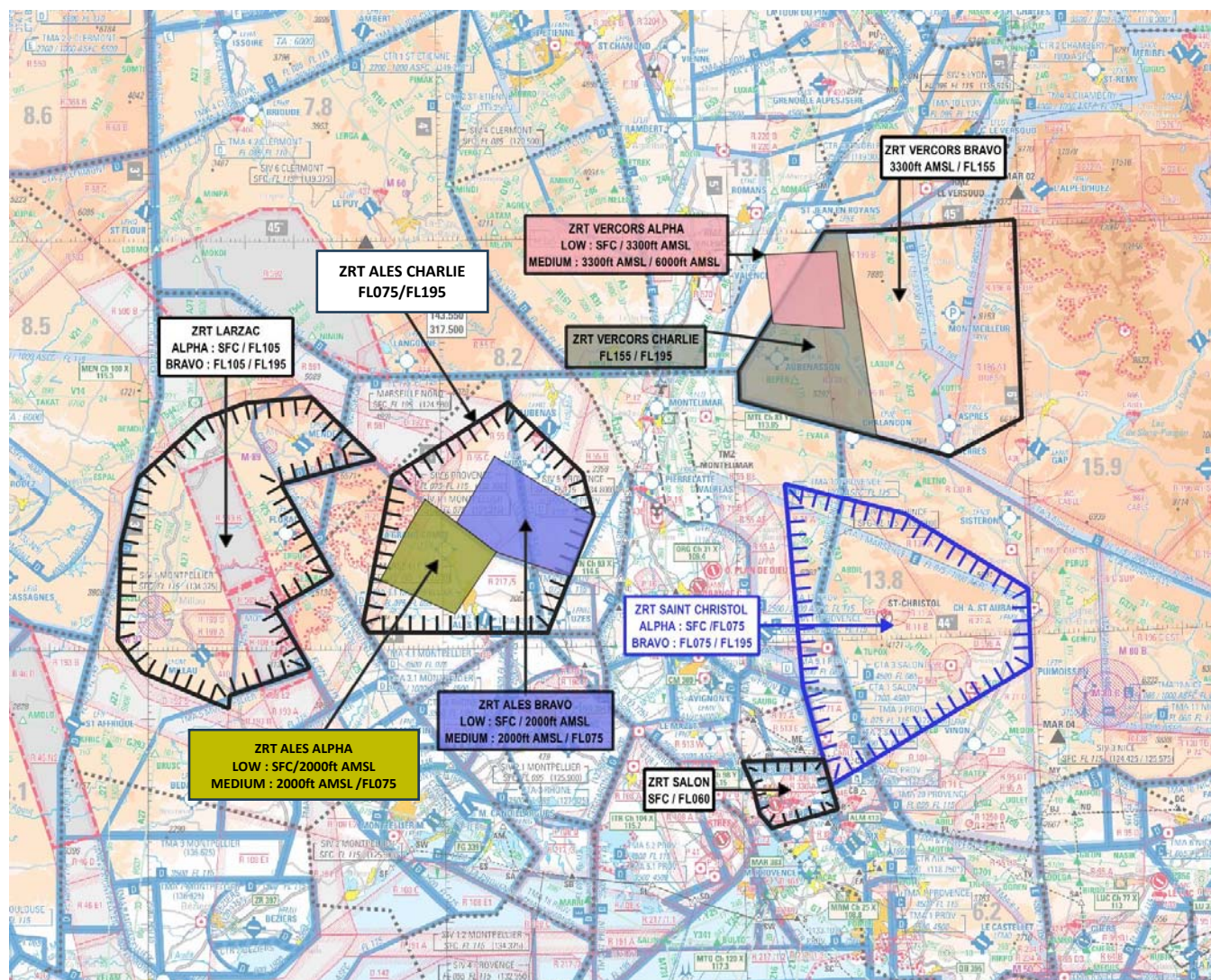


Objet : Création de Zones Réglementées Temporaires (ZRT) au profit de l'exercice RW MC COURSE 2025, en FIR MARSEILLE

En vigueur : Du 12 au 21 novembre 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : Millau (LFCM), Mende (LFNB), La Grand' Combe (LFTN), Ruoms (LFHF), Ales (LFMS), Salon (LFMY), Orange (LFMO), Istres (LFMI), Marseille (LFML), Montmeilleur (LFFK), Aubenasson (LFJF), Valence (LFLU), Uzès (LFNU), Florac (LFNO)

VUE GENERALE



Extrait carte 1/1 000 000 SIA – Édition 1-2025

ACTIVITÉ

Exercice national mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense, avec ou sans équipage à bord, français et étrangers évoluant en CAM, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

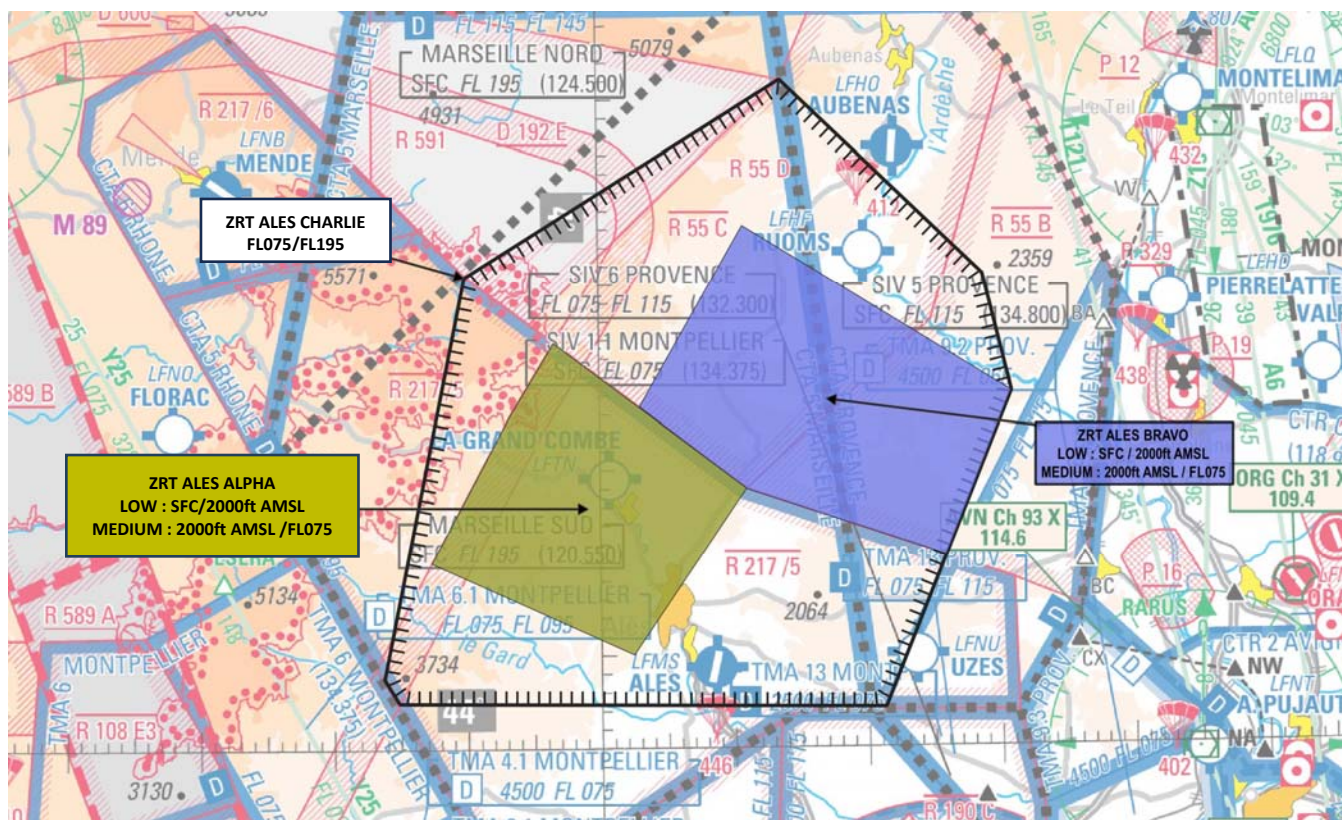
STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

SECTEUR LANGOGNE
ZRT ALES ALPHA / BRAVO / CHARLIE

Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1-2025

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ALES ALPHA (LOW et MEDIUM), ALES BRAVO (LOW et MEDIUM) et ALES CHARLIE activables :

Du mercredi 12 novembre 2025 au samedi 15 novembre 2025 de 13h00 à 17h00 ;

Du lundi 17 novembre 2025 au jeudi 20 novembre 2025 de 16h00 à 22h00.

Prévisions d'activation connues auprès de l'Airspace manager à J-1 15h00.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- ORANGE APPROCHE : 118.925 MHz
- MARSEILLE INFO : 124.500 MHz ou 120.550 MHz
- MARSEILLE CTL : 123.900 MHz
- RAMBERT INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz

ZRT ALES CHARLIE :

- CLERMONT INFO : 119.375 MHz

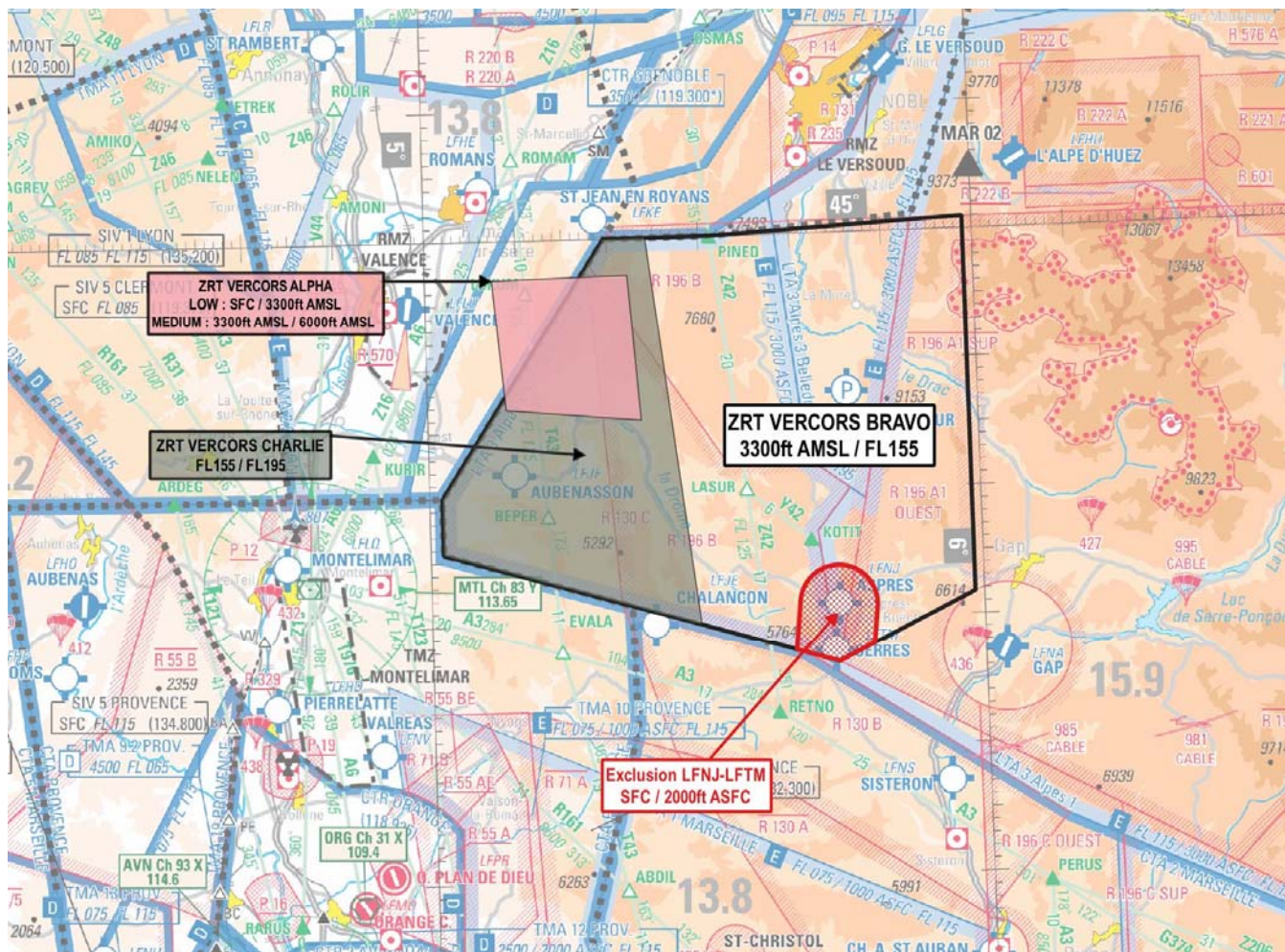
GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun ou CDC de remplacement

CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après accord de l'organisme gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT ALES ALPHA LOW et MEDIUM <u>Limites latérales</u> 44°21'54" N, 003°56'36" E 44°14'00" N, 004°11'00" E 44°05'03" N, 004°02'26" E 44°10'04" N, 003°47'19" E 44°17'58" N, 003°53'15" E 44°21'54" N, 003°56'36" E <u>Limites verticales</u> LOW : SFC / 2000ft AMSL MEDIUM: 2000ft AMSL / FL075	
ZRT ALES BRAVO LOW et MEDIUM <u>Limites latérales</u> 44°28'11" N, 004°10'54" E 44°19'05" N, 004°30'57" E 44°10'17" N, 004°25'54" E 44°13'59" N, 004°10'59" E 44°18'26" N, 004°03'01" E 44°28'11" N, 004°10'54" E <u>Limites verticales</u> LOW : SFC / 2000ft AMSL MEDIUM : 2000ft AMSL / FL075	ZRT ALES CHARLIE <u>Limites latérales</u> 44°25'26" N, 004°28'56" E 44°19'05" N, 004°31'00" E 44°02'07" N, 004°21'14" E 44°02'30" N, 003°44'50" E 44°03'49" N, 003°43'43" E 44°25'29" N, 003°49'56" E 44°36'03" N, 004°13'52" E 44°25'26" N, 004°28'56" E <u>Limites verticales</u> FL075 / FL195

SECTEUR VERCORS
ZRT VERCORS ALPHA / BRAVO / CHARLIE



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 1-2025

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT VERCORS ALPHA (LOW / MEDIUM), BRAVO et CHARLIE activables :

- Du mercredi 12 novembre 2025 au samedi 15 novembre 2025 de 13h00 à 17h00 : 1 à 2 créneaux d'activation sur cette période ;
- Du lundi 17 novembre 2025 au jeudi 20 novembre 2025 de 16h00 à 22h00 : 1 à 2 créneaux d'activation sur cette période.

Prévisions d'activation connues auprès de l'Airspace manager à J-1 15h00

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- RAMBERT INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz
- MARSEILLE INFO : 124.500 MHz ou 120.550 MHz
- MARSEILLE CTL : 123.900 MHz

ZRT VERCORS ALPHA (LOW et MEDIUM) et ZRT VERCORS BRAVO :

- LYON INFO : 135.200 MHz / 135.525 MHz

GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun ou CDC de remplacement

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT VERCORS ALPHA LOW, VERCORS BRAVO, VERCORS CHARLIE :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,

- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après accord de l'organisme gestionnaire.
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

ZRT VERCORS ALPHA MEDIUM :

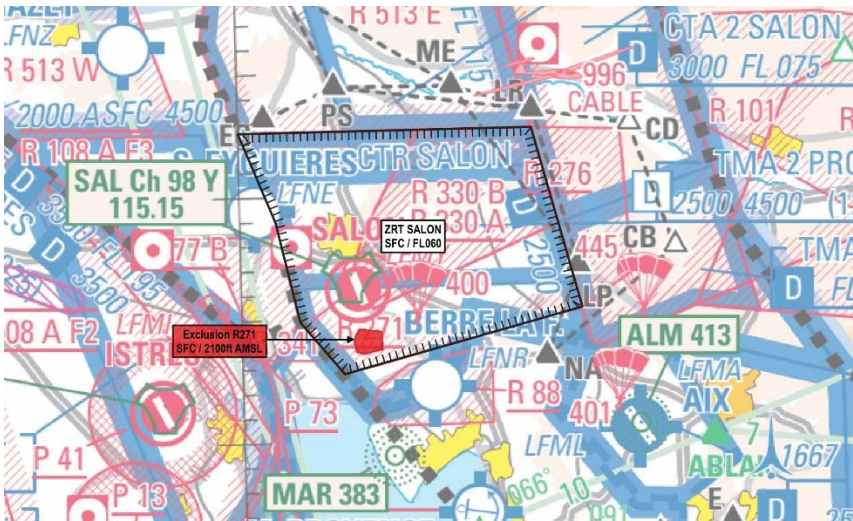
Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES		
ZRT VERCORS ALPHA LOW et MEDIUM	ZRT VERCORS BRAVO	ZRT VERCORS CHARLIE
<u>Limites latérales</u> 44°46'49" N, 005°08'36" E 44°56'57" N, 005°07'21" E 44°57'08" N, 005°22'11" E 44°45'47" N, 005°23'18" E 44°46'49" N, 005°08'36" E <u>Limites verticales</u> LOW: SFC / 3300ft AMSL MEDIUM : 3300ft AMSL / 6000ft AMSL	<u>Limites latérales</u> 45°00'00"N, 005°19'42"E 45°00'00"N, 005°31'16"E 45°00'56"N, 005°59'01"E 44°31'44"N, 005°59'01"E 44°26'34"N, 005°44'02"E 44°29'46"N, 005°29'14"E 44°35'39"N, 005°01'24"E 44°40'00"N, 005°01'24"E 45°00'00"N, 005°19'42"E A l'exclusion de la ZRT VERCORS ALPHA Medium lorsqu'elle est active et du secteur d'aérodrome ASPRES sur BUECH (LFNJ) / SERRES la BATIE MONTSALEON (LFTM) tel que défini en dispositions complémentaires <u>Limites verticales</u> 3300ft AMSL / FL155	<u>Limites latérales</u> 45°00'00"N, 005°19'42"E 45°00'05"N, 005°24'15"E 44°29'46"N, 005°29'14"E 44°35'39"N, 005°01'24"E 44°40'00"N, 005°01'24"E 45°00'00"N, 005°19'42"E <u>Limites verticales</u> FL155 / FL195

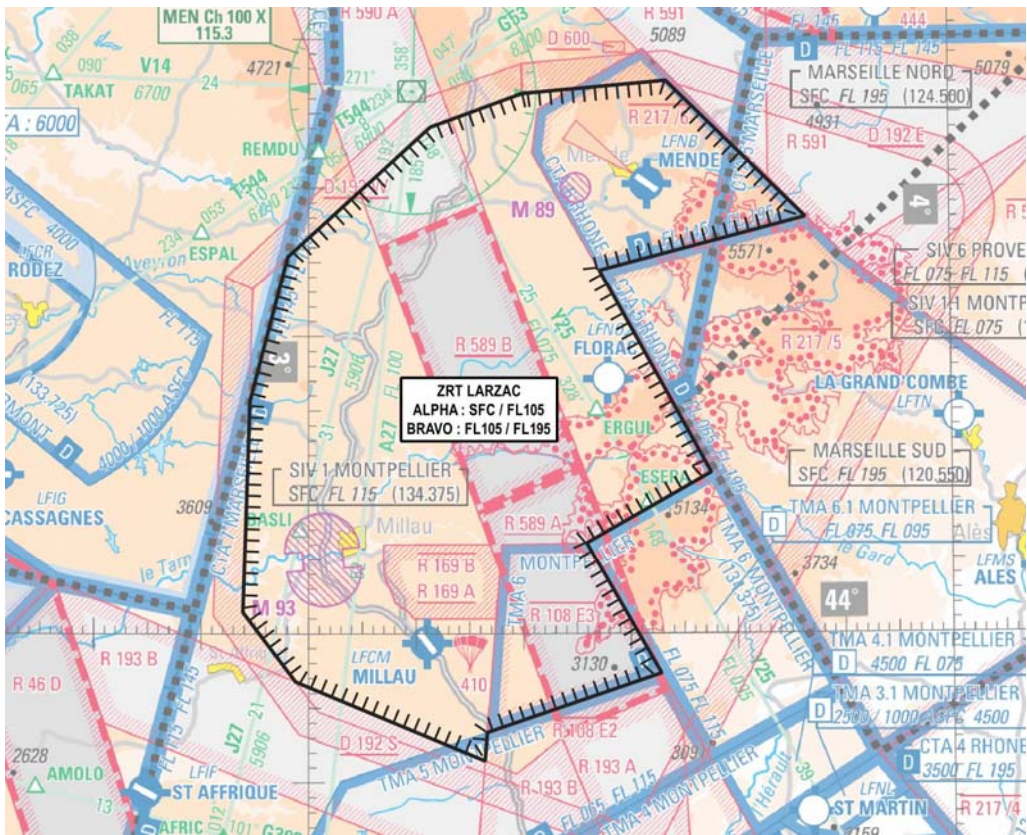
**SECTEUR PROVENCE
ZRT SALON**



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1-2025

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT SALON activable : Le jeudi 13 novembre 2025 de 13h00 à 17h00 (report possible de 24h) ; Le lundi 17 novembre 2025 de 10h15 à 11h15.
Prévisions d'activation connues auprès de l'Airspace manager à J-1 15h00
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : SALON APPROCHE : 135.150 MHz ORANGE APPROCHE : 118.925 MHz CAMARGUE CONTROLE : 127.925 MHz PROVENCE INFO : 124.350 MHz
GESTIONNAIRE
Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Salon de Provence.
CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec l'organisme gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
Des instructions de cheminement ou d'attente pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.
Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZRT SALON <u>Limites latérales</u> 43°32'46"N, 005°05'40"E 43°34'55"N, 005°03'15"E 43°39'00"N, 005°02'00"E 43°42'38"N, 005°00'01"E 43°42'37"N, 005°16'26"E 43°35'15"N, 005°19'02"E 43°32'46"N, 005°05'40"E À l'exclusion de la LF-R271 <u>Limites verticales</u> SFC / FL060

SECTEUR MILLAU
ZRT LARZAC ALPHA et BRAVO



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1-2025

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT LARZAC ALPHA et BRAVO activables : Du lundi 17 novembre 2025 au mercredi 19 novembre 2025 de 15h00 à 22h00 : 1 créneau d'activation sur cette période
Prévisions d'activation connues auprès de l'Airspace manager à J-1 15h00
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : RAMBERT INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz ORANGE APPROCHE : 118.925 MHz MONTPELLIER INFO : 134.375 MHz CLERMONT INFO : 119.375 MHz et 133.725 MHz MARSEILLE INFO : 124.500 MHz ou 120.550 MHz MARSEILLE CTL : 123.900 MHz
GESTIONNAIRE
Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.
CONDITIONS DE PENETRATION
ZRT LARZAC ALPHA : Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec l'organisme gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

ZRT LARZAC BRAVO :**Contournement obligatoire sauf pour :**

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après accord de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

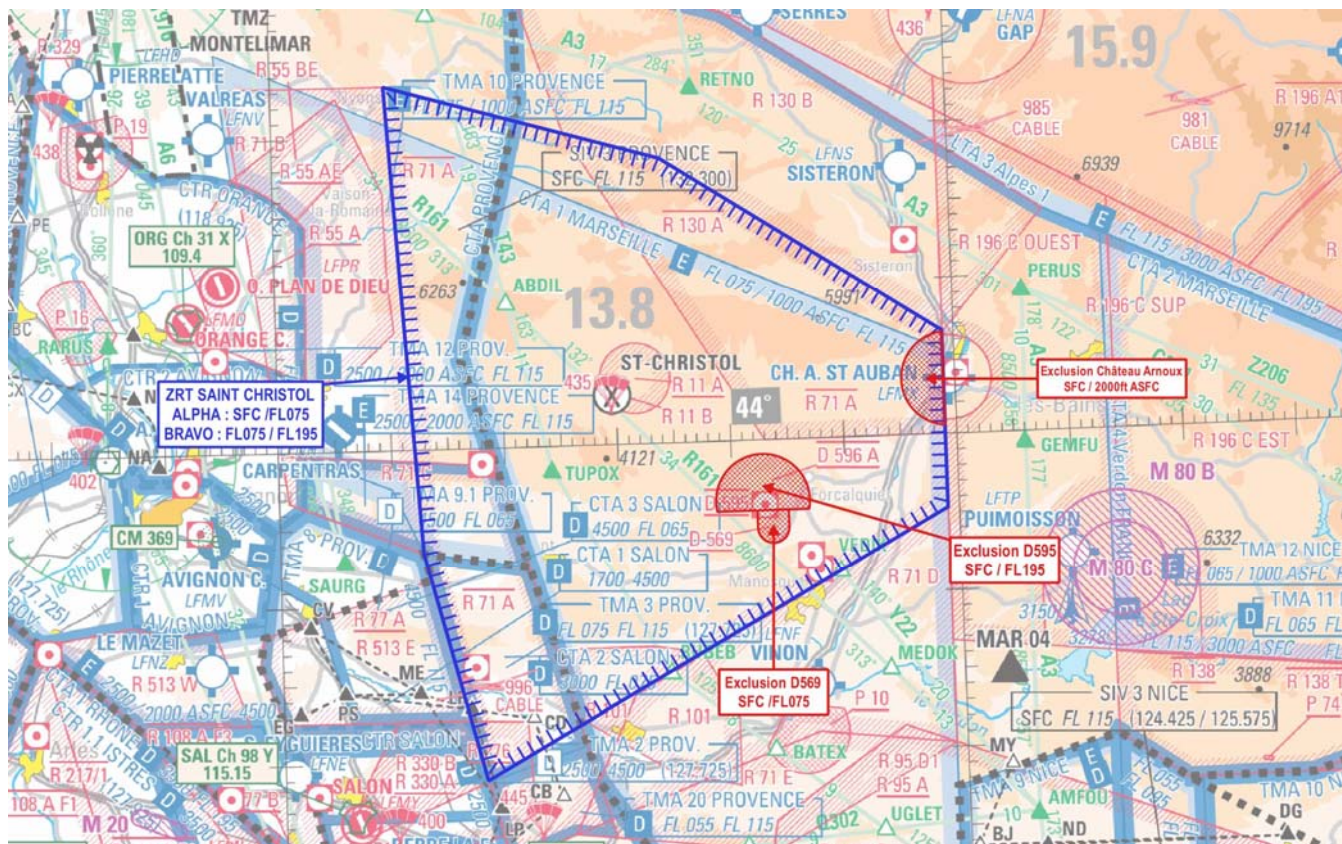
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT LARZAC ALPHA et BRAVO****Limites latérales**

44°37'10"N, 003°33'30"E
 44°28'00"N, 003°46'30"E
 44°24'26"N, 003°27'12"E
 44°10'50"N, 003°37'33"E
 44°06'06"N, 003°25'54"E
 43°57'19"N, 003°32'48"E
 43°53'22"N, 003°16'35"E
 43°51'27"N, 003°16'22"E
 43°56'46"N, 002°58'48"E
 44°01'26"N, 002°53'53"E
 44°15'39"N, 002°54'31"E
 44°25'23"N, 002°58'03"E
 44°34'05"N, 003°11'24"E
 44°36'20"N, 003°20'03"E
 44°37'10"N, 003°33'30"E

Limites verticales

ALPHA : SFC / FL105
 BRAVO : FL105 / FL195

SECTEUR ALBION
ZRT SAINT CHRISTOL ALPHA et BRAVO



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1-2025

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT SAINT CHRISTOL ALPHA et BRAVO activables : Les mercredi 12 novembre 2025 et vendredi 14 novembre 2025 de 13h00 à 17h00 : 1 créneau d'activation sur cette période ; Le lundi 17 novembre 2025 de 10h00 à 17h00.
Prévisions d'activation connues auprès de l'Airspace manager à J-1 15h00
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : SALON APPROCHE : 135.150 MHz ORANGE APPROCHE : 118.925 MHz PROVENCE INFO : 124.350 MHz / 132.300 MHz RAMBERT : 143.550 MHz / 317.500 MHz MARSEILLE INFO : 124.500 MHz ou 120.550 MHz MARSEILLE CTL : 123.900 MHz
GESTIONNAIRE
Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Salon de Provence.
CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après accord de l'organisme gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
Des instructions de cheminement ou d'attente pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.
Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT SAINT CHRISTOL ALPHA et BRAVO****Limites latérales**

44°23'15"N, 005°10'07"E
 44°18'13"N, 005°34'27"E
 44°06'36"N, 005°59'01"E
 43°55'18"N, 005°59'01"E
 43°38'47"N, 005°17'46"E
 43°53'21"N, 005°12'39"E
 44°23'15"N, 005°10'07"E

À l'exclusion des LF D569, D595 lorsqu'elles sont actives
 et
 du secteur d'aérodrome Château Arnoux SAINT AUBAN (LFMX) tel que défini en dispositions complémentaires

Limites verticales

ALPHA : SFC / FL075
 BRAVO : FL075 / FL195

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**Des activités complémentaires sont prévues en :**

- ❖ TRA 42 N et S aux mêmes horaires que la ZRT LARZAC BRAVO
- ❖ CTA Toulon, R64 A et D54 A plafonnée au FL240 : Le mercredi 19 novembre 2025 de 16h00 à 22h00 (report possible de 24h) ;
- ❖ Activité « Drone Reaper » : En complément des ZRT ALES CHARLIE – ZRT LARZAC BRAVO – ZRT ST CHRISTOL, des « couloirs drones » publiés par SUP AIP 069/2024 seront activés.
- ❖ Vols d'aéronefs télé pilotés dans les ZRT ALES ALPHA LOW, ALES BRAVO LOW, ALES CHARLIE, VERCORS ALPHA LOW.
- ❖ En coordination avec le gestionnaire, activation des LF-R190 A et B les :
 Mercredi 12 novembre 2025 de 13h00 à 17h00 et
 Vendredi 14 novembre 2025 de 13h00 à 17h00

Parachutage :

- ❖ Le mercredi 19 novembre 2025 de 14h00 à 22h00 (report possible de 24h) sur le terrain de la Mole (LFTZ) ;
- ❖ Le lundi 17 novembre 2025 de 10h00 à 17h00 sur le terrain de St Christol (Activité Para 435)
- ❖ Le lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 21h00 (report possible de 24h et 48h) sur le terrain de Mende (LFNB).

Les usagers sont invités à prendre connaissance quotidiennement des NOTAM modificatifs ou complémentaires publiés.

Restrictions :

- ❖ Les LF-R589 A et B, LF-R590 A seront neutralisées pendant les horaires d'activation des ZRT LARZAC
- ❖ Les LF-D192 S et E seront neutralisées pendant les horaires d'activation des ZRT ALES.
- ❖ Les LF-R330 A et B seront neutralisées pendant les horaires d'activation de la ZRT SALON.
- ❖ La ZRT ALES CHARLIE se substitue aux parties interférentes des LF-R55 lors des créneaux d'activation conjoints.
- ❖ LF-R 108 E2/E3 ne seront pas actives pendant les horaires d'activation des ZRT LARZAC ALPHA et BRAVO.
- ❖ Les ZRT VERCORS ne seront pas actives en cas d'activation des LF-R196 GAP

Secteurs d'aérodrome :

Des secteurs d'exclusion sont définis sur les aérodromes suivants de SR-30 à SS+30 :

- ❖ ASPRES sur BUECH (LFNJ) et SERRES la BATIE MONTSALEON (LFTM)

- Limites latérales :

44°31'21"N, 005°39'59"E
 44°31'21"N, 005°40'00"E
 44°31'23"N, 005°40'00"E
 arc horaire de 3NM de rayon centré sur 44°31'04"N , 005°44'10"E
 44°30'46"N, 005°48'20"E
 44°27'54"N, 005°47'55"E
 44°26'34"N, 005°44'02"E
 44°27'33"N, 005°39'27"E
 44°27'38"N, 005°39'27"E

44°27'43"N, 005°39'28"E
44°27'45"N, 005°39'28"E
44°31'21"N, 005°39'59"E

- Limites verticales : SFC / 2000FT ASFC

❖ Château Arnoux SAINT AUBAN (LFMX)

Cylindre de 3 NM de rayon centré sur ARP : 44°03'31"N 005°59'27"E
SFC / 2000 FT ASFC

ORGANISMES A CONTACTER

Jusqu'au 11 Novembre 2025 :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations

Aériennes / EMO / A7 :

Téléphone : 04 87 65 57 99 ou 04 87 65 54 05

PNIA : 864 942 4799 (5405)

À partir du 12 novembre 2025 :

Airspace Manager : à paraître par NOTAM

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun

Téléphone : 04.87.65.61.99. / 04.87.65.55.21.

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan : 05.58.06.84.51

Escadron des Services de la Circulation Aérienne de Salon :

04.90.17.83.94. ou 04.13.93.85.11.